

PROCES - VERBAL 2/2026

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 4 mars 2026	2
1. Communications	4
1.1 Communications du Bureau	4
1.1.1 Représentations et invitations	4
1.1.2 Lettres et pétitions	5
1.1.3 Communications de la Municipalité	6
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	6
2. Ordre du jour	7
2.1 Commission pour l'étude du postulat 03-2025 « Création d'un Cimetière animalier à Pully » de Mme Lena Yersin	7
2.2 Préavis 05-2026 Avenue de Lavaux - Sécurisation, mise aux normes et adaptations - Crédit demandé CHF 3'639'000.00 TTC	10
2.3 Préavis 06-2026 Déploiement des compteurs électriques intelligents Etape 2 - Crédit demandé CHF 3'440'000.00 TTC	25
2.4 Préavis 07-2026 Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031	28

2.5	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	33
2.5.1	Interpellation 02-2026 « Interpellation à la DUE concernant les terres polluées au Collège Principal » de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer	33
2.5.2	Interpellation 03-2026 « Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air » de Mmes Tânia Gazzola et Karine Hirsch-Lorenz	33
2.5.3	Interpellation 04-2026 « Parkings du port et de la piscine de Pully » de M. Gérald Cuche	33
2.6.	Propositions individuelles	34
2.7	Divers	34
2.7.1	Remerciements à la Municipalité Tânia Gazzola	34
2.7.2	Une charte éthique à Pully ? David Contini	34

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Au nom du Bureau et en mon nom personnel, je vous souhaite une cordiale bienvenue pour cette première séance à l'heure d'été. J'espère que chacun, chacune a retrouvé son rythme et que ces soirées plus lumineuses annonceront, je l'espère, des débats tout aussi éclairés.

En ce premier avril et à quelques jours de Pâques, je préfère marcher sur des œufs et m'abstenir de toute digression hasardeuse entre créatures à nageoires et autres bondissants à oreilles longues.

Je vous propose donc de passer tout de suite aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

Excusés :

Mmes Céline Felber, Alexandra Freise, Cynthia Früh, Denise-Elise Haramis, Cynthia Illi, Anne Viredaz, Line Zolliker, MM. Fabien Borel, Jean-Robert Chavan, Olivier Constantin, Jean-Luc Duvoisin, Mathias Fernandez, Guillaume Ferasson, François Logoz, Paul Emile Marchand, Stephan Margelisch, Théodore Savary, Roger Zimet

Retard : Mme Karine Hirsch-Lorenz, MM. David Häusermann, Guillaume Roy

Chers membres du Conseil, vous voilà désormais bien habitués à notre système de vote électronique. J'espère que vous avez bien pris votre boîtier et appuyer deux fois sur la petite porte au centre pour activer votre connexion.

Je vous serais reconnaissant à la fin de la séance de bien vouloir rapporter votre boîtier aux scrutateurs qui se trouvent au fond de la salle.

Je me tourne à présent vers à notre secrétaire Mme Francine Medana qui va maintenant procéder aux opérations d'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 77 membres présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, je constate avec plaisir que le quorum est atteint

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 27 février 2026, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement pour leur présence ce soir, ainsi qu'aux membres du Comité de l'Association du personnel communal.

Je profite également pour saluer la présence de M. Thomas Cramatte, du Courrier Lavaux-Oron-Jorat, qui est bien présent parmi nous ce soir.

Je salue M. le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également notre technicien du son, M. Matthieu Dromelet, fidèle au poste, ainsi que nos deux huissiers, M. Ovidio Clemente et M. Joao da Silva. Tous trois nous réservent toujours un accueil impeccable et veillent au bon déroulement de nos séances.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2026 qui vous a été adressé par courriel le vendredi 27 mars. Je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, qui fait un important travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

J'en profite pour vous faire un petit rappel. Je vous remercie par avance de transmettre spontanément à notre secrétaire, idéalement le lendemain de la séance toute intervention écrite, que cela soit pour la présentation d'un rapport de préavis, argumentaire pour un préavis, postulat, motion, interpellation, sans attendre de sollicitation. Cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. La séance étant entièrement réécoutée, les éventuels écarts entre l'écrit et l'oral seront adaptés en conséquence.

1. COMMUNICATIONS

Votations fédérales du dimanche 8 mars 2026

Résultats pour la ville de Pully

Électeurs inscrits : 10'819

Bulletins rentrés : 6'874

Participation : 63,54%

Objet n° 1 : Initiative pour l'argent liquide

Refusé sur le plan fédéral à 54,39%

Refusé à Pully à 63,49%

Contre-projet :

Accepté sur le plan fédéral à 73,39%

Accepté à Pully à 76,85%,

Objet n° 2 : Initiative SSR, 200 francs, ça suffit !

Refusé sur le plan fédéral à 61,95%

Refusé à Pully à 72,59%, et

Objet n° 3 : Initiative pour un fond climat

Refusé sur le plan fédéral à 70,71%

Refusé à Pully à 60,87%, et

Objet n° 4 : Imposition individuelle

Accepté sur le plan fédéral à 54,26%

Accepté à Pully à 72,54%,

Élection communale du dimanche 8 mars 2026

Électeurs inscrits : 12'965

Bulletins rentrés : 5'700

Participation : 43,96%

La composition du Conseil communal pour la prochaine législature est maintenant connue :

PLR	32 sièges
UP	19 sièges
PS	19 sièges
Vert·e·s	15 sièges
UDC	10 sièges
VLib	5 sièges

Élection complémentaire au Conseil d'État du dimanche 29 mars

Électeurs inscrits : 10'845

Bulletins rentrés : 5'139

Participation pour Pully : 47,39%

Participation cantonale : 41,71%

Il y avait 1 siège à repourvoir au Conseil d'État après la démission de la Conseillère d'État Rebecca Ruiz.

Au 2^{ème} tour, le socialiste Roger Nordmann est élu avec 50,92% et l'emporte sur Jean-François Thuillard UDC qui lui a obtenu 47,55%

Petite anecdote : Pully a voté pour Roger Nordmann avec 51,64% contre 46,28 pour Jean-François Thuillard.

Élection Municipalité du dimanche 29 mars

Électeurs inscrits : 13'053

Bulletins rentrés : 5'754

Participation : 44,08%

La déclaration des résultats a pu se faire ce même jour au chaud au foyer de la Maison Pulliérane à 14h00.

La composition de la Municipalité de la prochaine législature est donc maintenant aussi connue.

Sont élus, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus :

Robin Carnello (UP) 3'208 suffrages

Nathalie Jaquerod (PLR) 2'887 suffrages

Jean-Marc Chevallaz (PLR) 2'809 suffrages

Sébastien Fague (PLR) 2'778 suffrages

Lucas Girardet (les Vert·e·s) 2'483 suffrages

(Applaudissements)

Je tiens également à relever la participation de Madame Pauline Tafelmacher et de Madame Lena Yersin à cette élection et les féliciter pour leur engagement.

(Applaudissements)

Prochaine échéance, le mardi 7 avril à 12h00 pour le dépôt des listes pour l'élection à la syndiculture.

Quelques mots encore sur la campagne qui vient de s'achever. Une campagne est toujours exigeante à mener, et je crois que nous sommes sans doute toutes et tous soulagés d'en voir le terme.

Bien sûr, chacune et chacun a mené campagne avec conviction pour son groupe, mais nous avons aussi partagé de nombreux moments d'échange, notamment les vendredis au marché et les samedis sur la place Neuve. Malgré le froid parfois, ces rencontres ont souvent été ensoleillées, au sens propre comme au sens figuré. Les échanges entre candidates et candidats, tant pour le Conseil communal que pour la Municipalité, ont été riches et respectueux.

Ceci est de bon augure pour la fin de cette législature et pour la suivante ; nous pouvons espérer que cet esprit de dialogue et de respect perdure dans nos travaux à venir.

Je tiens également à adresser des remerciements sincères à l'ensemble des scrutatrices et scrutateurs, ainsi qu'à notre administration, pour leur engagement, leur sérieux et leur efficacité lors du dépouillement du 8 mars.

Des remerciements particuliers à Stéphane Chevalier et à Sébastien Cornuz, car, comme vous le savez, ou pas, un incident est survenu avec un lot d'enveloppes qui a échappé à notre vigilance le dimanche et a été retrouvé le lundi matin.

Notre préfet, Cédric Alber ainsi que M. Vincent Duvoisin, Directeur du Bureau électoral cantonal, ont immédiatement été informés. C'est grâce à la réactivité de Stéphane Chevalier et de Sébastien Cornuz que ce problème a pu être résolu rapidement, un tout grand merci à eux !

Cet incident n'a heureusement eu aucune conséquence sur l'attribution du nombre de sièges par parti au Conseil communal.

Ce type de situation ne devrait pas se produire. Malheureusement, cela est arrivé et, au nom du bureau, je vous prie de nous en excuser et vous remercie pour votre compréhension.

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Mardi 10 mars 2026

Assemblée générale de l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex et Belmont, en présence des autorités des trois communes, où j'ai eu le plaisir de retrouver un comité très engagé au service de nos communes.

L'association propose de nombreuses activités, du baby-sitting à l'école maternelle, en passant par le théâtre, les ateliers ou encore les braderies, tout ceci répond concrètement aux besoins de la population. C'est une association qui fonctionne très bien et qui est précieuse pour nos communes.

Malgré tout, la présidente actuelle, Maryline Belet, qui a œuvré durant de nombreuses années, souhaite aujourd'hui remettre son mandat, mais elle peine encore à trouver une personne prête à lui succéder, l'appel est donc lancé !

Jeudi 12 mars

Vernissage de l'exposition « Flash sur la collection - Dans les coulisses du Musée d'art de Pully ». Retenu par une séance, je suis arrivé avec quelque peu de retard et j'ai malheureusement manqué la visite ainsi que la partie officielle, absence que notre Syndic, Gil Reichen, n'a pas manqué de relever.

J'ai toutefois pu me rattraper hier soir lors de la visite organisée pour le Conseil communal, en présence du directeur du musée, Niklaus Güdel. L'exposition met en valeur les propres

collections du musée, en donnant à voir des œuvres habituellement conservées en réserve et en révélant ainsi toute la richesse de ce patrimoine.

Dimanche 15 mars

Assemblée de la paroisse de Pully-Paudex. Malheureusement, je n'ai pas pu m'y rendre et je remercie notre vice-président, Yassin Nour d'avoir représenté le bureau.

Il m'a rapporté une assemblée marquée par le dynamisme de la paroisse et à quel point cette dernière participe activement à la vie de notre communauté. Son engagement en faveur de projets d'aide au développement, notamment au Rwanda, mérite d'être souligné. Je remercie enfin la paroisse pour son invitation, ainsi que notre vice-président pour sa représentation.

Vendredi 20 mars

Assemblée générale du Kaléidoscope Pully-Sud, à une heure un peu inhabituelle pour ce type de rendez-vous, en fin d'après-midi, à 16 heures.

Invité par sa présidente, Mme Anne Schranz, j'ai eu le plaisir d'y participer en présence de notre municipal, Jean-Marc Chevallaz. L'assemblée a été menée avec entrain par notre collègue, M. Gérard Cuhe.

Les membres étaient venus nombreux, témoignant du dynamisme de cette association. Le Kaléidoscope propose en effet une multitude de rencontres et d'activités qui contribuent activement au lien social et au bien-être de nos seniors, dont l'engagement et l'énergie méritent aussi d'être salués.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Pétitions

Vous avez reçu avec les différents documents pour la préparation de cette séance, copie des réponses de la Municipalité aux pétitions :

- « Non à l'allongement des trajets scolaires et oui au maintien des horaires actuels », soumise par des parents d'élèves aux Municipalités de Pully et de Belmont-sur-Lausanne en date du 8 décembre 2025.

- « Le prolongement de la piste cyclable à l'av. C.F. Ramuz, Pully », soumise par M. Alexis Ziegler en date du 4 février 2026.

- « Pour la construction d'un parc dans les hauts de Pully », soumise par Mme Stoja Vukovic en date du 15 septembre 2025.

Je tiens ici à remercier la Municipalité pour la transmission des copies des réponses qu'elle a adressées aux pétitionnaires.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables deux communications de la Municipalité :

Communication 06-2026

Réalisation d'une production de chaleur alimentant le futur chauffage à distance de Pully au sein du collège Arnold Reymond

Communication 07-2026

Plan d'affectation Clergère Nord

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Je remercie la Municipalité pour la transmission de ces communications.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

1) Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Concernant les interpellations, comme convenu lors de notre dernier Conseil, les réponses de la Municipalité vous ont été transmises six jours avant la séance, en même temps que les différents documents de préparation pour la séance.

Dès lors, en plénum, les échanges porteront uniquement sur d'éventuelles questions complémentaires en lien avec les réponses reçues.

- **Réponse à l'interpellation 02-2026** déposée le 27 février, par Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer

« Interpellation à la DUE concernant les terres polluées au Collège Principal »

- **Réponse à l'interpellation 03-2026** déposée le 27 février, par Mmes Tânia Gazzola et Karine Hirsch-Lorenz

« Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air ».

- **Réponse à l'interpellation 04-2026** déposée le 2 mars, par M. Gerald Cuche

« Parkings du port et de la piscine de Pully ».

Ces réponses seront traitées sous le point 5 de l'ordre du jour.

2) Propositions individuelles

Je n'ai reçu aucune proposition pour cette séance.

Une seule question nous est parvenue et sera traitée sous le point des « Divers »

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Commission pour l'étude du postulat 03-2025 « Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully » de M. Yves Curat et Mme Serena de Rosa

Le Président :

J'invite M. Frédéric Anken, Président de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Frédéric ANKEN :

J'ai eu le plaisir d'être nommé président pour la commission ad hoc pour évaluer le postulat 03-2025 « Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully ».

Ce postulat présenté par M. Yves Curat, co-auteur du postulat, qui a pu présenter dans une première partie l'ensemble des motivations et des objectifs de sa démarche, et a exposé les constats qui l'ont conduit à déposer ce postulat, à savoir : l'inadéquation croissante entre l'offre d'accueil de jour et les besoins des familles pullièranes.

Des exemples sont donnés, il y a 300 enfants sur liste d'attente et le budget de la subvention alloué à la FEJ a augmenté de 22% en deux ans.

La commission a ensuite suivi les différentes interventions de M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal, de son adjoint Alain Delaloye, Chef de service et de M. Morgan Alexaline, Responsable du Secteur animations et Jeunesse.

Le postulat portait essentiellement sur trois points :

Le premier : l'intégration du parascolaire au sein de l'école, cette proposition est rapidement discutée et il en ressort deux points d'achoppement importants, le premier est que le parascolaire est du domaine de compétence de la Commune et que l'école, elle, est du domaine de compétence de l'Etat de Vaud et qu'il est difficile de trouver un consensus entre ces deux entités.

Deuxième point qui est évoqué sur le même thème, c'est que les classes ne sont pas vides durant la journée en dehors des heures de cours, ce qui rend l'utilisation des classes par le préscolaire compliqué. Il est en outre relevé qu'une des raisons d'être du parascolaire est d'être une alternative à l'école et non son prolongement.

Sur le thème du préscolaire, nous avons également évalué le bien-fondé de construire des structures de crèches, qui soient directement conçues pour être des crèches et non pas, de transformer, comme cela a été par exemple le cas au parc Guillemain, de transformer des bâtiments déjà existant en crèches, pourquoi, parce que les transformations coûtent très cher et qu'en plus, d'avoir un projet qui serait directement conçu pour être une crèche, permettrait une meilleure optimisation et une meilleure valorisation des choses.

Une troisième discussion s'est faite sur la gouvernance de la structure actuelle de la FEJ, de savoir si elle était toujours la meilleure des solutions pour la gestion de l'accueil de jour.

A l'issue des délibérations, la commission arrête sa position : elle ne retient pas l'option de demande de classement du postulat, initialement proposé par la DJAS. Les enjeux identifiés, listes d'attente, dérive des coûts, déficience de gouvernance, appellent des actions concrètes, non un classement administratif. La commission décide donc à l'unanimité de renvoyer les objets du postulat 03-2025, à la Municipalité, assorti des recommandations formulées dans le rapport de la commission, mesures immédiates et mesures structurelles. Le tout est détaillé dans le rapport que je ne vais pas relire.

Le Président :

Nous nous sommes déjà prononcés sur la recevabilité de ce postulat, lorsqu'il fut présenté en séance du 10 décembre 2025 et ce Conseil avait déjà statué sur sa recevabilité. On est donc exempté de refaire cette opération ce soir.

Nous pouvons passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion sur le fond de ce postulat et ses demandes.

M. Gérald CUCHE demande la parole :

Depuis plus d'une année, l'accueil de jour des enfants en préscolaire et parascolaire fait l'objet de nombreux postulats et interpellations. Si l'on devait réunir les contenus de tous ces documents l'on s'apercevrait de la répétition des mêmes remarques ou demandes qui émanaient de presque tous les partis politiques auxquelles, tour à tour, des réponses ont été apportées.

Quant à la gestion de la gestion de la FEJ, peut-on lui reprocher quelque chose ? Je n'en suis pas certain. Je rappelle que la décision de constitution de cette fondation le 16 novembre 2006, sous l'impulsion de la ville, et après acceptation du conseil communal, fait suite à une réelle nécessité. En effet, l'entraide familiale qui gérait l'accueil de jour, n'était plus en mesure d'assurer sa gestion. La décision de constitution d'une fondation était motivée entre autres par le refus par la commune de reprendre l'entier du personnel principalement à cause du financement de la LPP individuelle.

Je pense que l'information sur les enjeux liés à la petite enfance sous la responsabilité de la FEJ est régulièrement mise à jour. Le fonctionnement du réseau PPBL, sous la responsabilité des communes partenaires, a certes fait l'objet de manquements, mais ces travaux sont en cours en ce qui concerne la gestion aussi bien opérationnelle que financière.

Pour toute conseillère ou tout conseiller qui le souhaitait, hormis les diverses réponses aux postulats et interpellations, n'oublions pas que d'autres sources d'informations sont disponibles, comme

- 1) Le préavis d'intention en vue du développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse donne certaines réponses ;
- 2) Chaque parti est représenté au sein de la commission consultative de l'enfance et de la jeunesse. Leurs représentants sont censés transmettre les informations très complètes qui leur ont été remises ;
- 3) Dans le cadre de ses rapports, les membres de la sous-commission de gestion traitant du pré, parascolaire et scolaire, un certain nombre de questions sont posées année après année et les réponses constituent la base de leurs rapports. Je me pose la question si ces rapports sont lus par les conseillers communaux.

Revenons maintenant à ce postulat, pour la plupart des interrogations figurant dans celui-ci, des réponses ont déjà été apportées, c'est pour cette raison et pour éviter des travaux répétitifs à notre administration, que je refuserai le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Je vais être brève, parce que j'avais l'intention de dire mot pour mot ce que vient de dire mon préopinant.

Je l'avais déjà dit lorsque nous débattions ici de l'opportunité de renvoyer ce postulat, pour les mêmes raisons, à savoir celles qui consistent à dire que la DJAS a déjà rendu un

préavis d'intention dans lequel elle répondait à l'essentiel des questions qui ont été posées ultérieurement. J'estime qu'il est superflu de refaire ce travail à double, il est en cours, laissons-le se mettre en place et évitons, si possible, de ralentir le processus.

M. Yves CURRAT demande la parole :

Nous nous repençons effectivement sur ce postulat, que nous avons soumis pour étude et rapport à une commission ad hoc lors de notre séance de décembre.

Vous venez d'entendre le président de cette commission, M. Frédéric Anken, qui vous a rendu son rapport, et je l'en remercie. Le but d'une commission ad hoc, c'est que chaque groupe politique puisse se pencher sur la problématique évoquée et sur les solutions envisagées. Il est à noter que cette commission composée de membres de chaque groupe politique, recommande de manière unanime le renvoi à la Municipalité.

Aujourd'hui, nous dépensons CHF 6 millions par année pour l'accueil de jour, et 330 enfants n'ont toujours pas de place en crèche. Nous savons également à la Commission des finances que les dépenses dans ce domaine vont continuer à augmenter ces prochaines années. Ce postulat n'impose aucune solution, il demande uniquement à la Municipalité d'explorer un certain nombre de mesures adoptées par d'autres collectivités et de revenir présenter ses conclusions à ce Conseil.

Personnellement, aujourd'hui je ne suis plus concerné par le manque de places en crèche. Cependant, il y a 20 ans, j'ai aussi connu la difficulté de trouver une place de crèche pour mes enfants. En siégeant à la commission des finances, je constate que 20 ans plus tard, nous faisons toujours face à une insuffisance de places, alors que le système de l'accueil de jour nous coûte de plus en plus cher. De mon expérience, lorsqu'une méthode ne fonctionne pas, il faut explorer d'autres voies pour trouver des solutions. Même si nous-mêmes ne sommes peut-être pas, ou plus concernés par le manque de places en crèche, nous nous devons de trouver des solutions que l'on puisse financer pour répondre aux besoins des parents, besoins légitimes. C'est pourquoi, je vous invite donc à soutenir ce postulat en faveur de l'accueil de jour et je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Il nous faut maintenant décider de ce que nous allons faire de ce postulat. Je me tourne tout d'abord vers les postulants, plus particulièrement vers M. le Conseiller Currat.

La commission ad hoc désignée pour examiner votre demande à décider de préavis à l'unanimité pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Formellement, vous avez la possibilité de retirer votre postulat ou de le maintenir et demander son renvoi.

M. Yves CURAT :

Je demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le Président :

Nous passons au vote sur l'acceptation de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Nous allons utiliser les boîtiers de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : Le renvoi du postulat 03-2025 à la Municipalité est accepté par 51 oui, 23 non, 5 abstentions.

2.2 Préavis 05-2026 Avenue de Lavaux - Sécurisation, mise aux normes et adaptations Crédit demandé CHF 3'639'000.00 TTC

Le Président :

J'invite M. Frédéric Bründler, Président de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Frédéric BRÜNDLER :

J'ai l'honneur de vous narrer ce soir le rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 05-2026, portant sur la sécurisation, la mise aux normes et les adaptations de l'avenue de Lavaux, pour un crédit demandé de CHF 3'639'000 TTC.

La commission et ses travaux

Notre commission s'est réunie le lundi 16 mars dernier, pendant près de trois heures, dans les locaux de la DTSI et de la DUE, au chemin de la Damataire. Nous avons travaillé en présence des Municipaux Lucas Girardet et Marc Zolliker, accompagnés des chefs de service Thierry Lassueur et Étienne Räss, ainsi que de Madame Cindy Freudenthaler, responsable de la mobilité.

Je tiens à souligner d'emblée la qualité des échanges que nous avons eus avec la Municipalité et ses services : des réponses précises, une transparence appréciable, et une véritable écoute des questionnements de la commission.

Le contexte : pourquoi ce projet, et pourquoi maintenant ?

Vous vous en souvenez, en novembre 2024, ce Conseil a refusé le préavis du PP8, un projet de réaménagement d'ensemble jugé trop ambitieux notamment sur le plan financier. Néanmoins, les interventions lors du débat ont porté sur une volonté commune de faire quelque chose pour la place de la Clergère et les abords de cette artère structurante.

La Municipalité a entendu ce message et elle revient aujourd'hui avec une approche radicalement différente : ciblée, prioritaire, maîtrisée financièrement. Pas de travaux lourds sur les réseaux souterrains, pas d'emprises foncières significatives hors-mis 7m2 devant les platebandes d'un immeuble proche de la Paudèze, avec une convention qui est en bonne voie, une logique d'interventions en surface, là où les besoins ont été jugés les plus urgents et les plus prégnants.

Les objectifs sont clairs : renforcer la sécurité des usagers, transports individuels, transports publics, modes actifs, améliorer la fluidité pour tous les modes de déplacement, mettre en conformité les arrêts de bus selon la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées la « Lhand » et requalifier quelque peu la place de la Clergère en véritable espace public convivial et en porte d'entrée du centre-ville.

Ce que la commission a examiné

Nous avons passé le préavis chapitre par chapitre, et je vais vous en restituer les points saillants.

Sur le contexte et les enjeux, la commission a questionné le nombre de passages piétons prévus et leur compatibilité avec la fonction d'un axe principal structurant. La Municipalité a répondu de la manière suivante : ces traversées ne sont pas en contradiction avec la fluidité du trafic, et en sont le complément nécessaire. Cinq d'entre elles seront régulées par des feux à la demande. Les modélisations de trafic confirment qu'il n'y aura pas de dégradation significative aux heures de pointe sur l'ensemble du linéaire routier de l'avenue de Lavaux.

Sur la question des reports de trafic éventuels sur des axes secondaires, préoccupation légitime de plusieurs commissaires, les études réalisées ne mettent pas en évidence un

report vers ses axes, notamment sur l'avenue de la Poste, l'avenue Samson- Reymondin ou encore le Fau-Blanc.

Sur la conformité LHand, soyons honnêtes : l'échéance légale est dépassée, et la Municipalité le reconnaît elle-même. Quatre arrêts de bus ne pourront pas être mis aux normes dans le cadre de ce projet, en raison de contraintes techniques ou foncières, notamment les arrêts Perraudettaz, Montillier et Moulins en direction de Lausanne. En revanche, l'interface de Pully-Clergère sera elle remaniée, entièrement mise aux normes, là où la majorité des échanges de voyageurs et de voyageuses se font. Et le Canton, qui a identifié ce retard généralisé dans les communes, a mis en place un dispositif de soutien financier dont ce projet peut bénéficier.

Concernant les aménagements cyclables, la commission a relevé l'absence de bande ou piste dédiée sur certains tronçons, notamment entre Montillier et le Liaudoz. Les contraintes d'espace sont réelles. L'ouverture de certaines voies bus aux vélos constitue une solution pragmatique. Un commissaire a formulé le vœu d'introduire des pictogrammes cyclables sur ces tronçons, vœu que la commission a soutenu.

Sur les coûts, le taux de provisions pour imprévus à 10% a été questionné. La Municipalité l'a justifié de manière satisfaisante, par la prudence budgétaire usuelle et quelques incertitudes résiduelles qui peuvent être reliées à des travaux en sous-sol. Les honoraires d'études ont, eux, déjà été engagés et ne figurent pas dans le crédit de réalisation.

Sur le calendrier, le démarrage est envisagé à l'été 2026, avec un repli possible sur 2027 en cas de contraintes. Point important : un report au-delà de cette échéance compromettrait l'obtention de la subvention, estimées à 35% du montant des travaux éligibles, via le PALM, Projet agglomération Lausanne-Morges, et des contributions cantonales liées à la LHand.

Une unique opposition a été formulée dans le cadre de la procédure de la mise à l'enquête, elle sera très certainement retirée au vu de son fondement qui porte sur des points d'accès et de calendrier, la Municipalité devant encore transmettre ces données.

Les points qui ont fait débat

Je vous dois la franchise sur les sujets qui ont animé nos discussions.

Premier point de tension : l'articulation de ce projet avec une fin de législature. Certains commissaires ont exprimé un malaise à l'idée de voter un projet dont la mise en œuvre incombera en grande partie à la prochaine Municipalité.

Mais d'autres ont rappelé que ce dossier est engagé depuis 2015, qu'il répond à des besoins réitérés, et que les législatures s'inscrivent dans une continuité de l'action publique. Reporter ce projet, c'est potentiellement perdre les subventions et repousser à un horizon incertain des travaux qui sont jugés nécessaires aujourd'hui.

Deuxième point : l'absence dans ce préavis des éléments structurants du projet initial, réfection des réseaux souterrains, mise en séparatif, chauffage à distance. La Municipalité a confirmé que ces interventions restent planifiées, avec un déploiement du chauffage à distance prévu entre 2031 et 2037. Et surtout : le projet actuel est conçu pour être compatible avec ces futures interventions. Les investissements d'aujourd'hui ne seront pas remis en cause demain.

Les vœux de la commission

Au terme de nos travaux, la commission a formulé quelques vœux à l'attention de la Municipalité :

Premièrement, l'introduction de marquages cyclables par pictogrammes sur certains tronçons ne permettant pas d'aménagements de pistes cyclables.

Deuxièmement, examiner la mise en place d'un passage piéton régulé au niveau de l'Octogone, la Municipalité a indiqué que cela pourrait se faire sans procédure particulière en fonction des besoins, des observations et du retour d'expériences.

Troisièmement, étudier des améliorations d'accessibilité complémentaires dans le secteur du chemin de la Clergère, côté sud, autour du centre médical et la pharmacie.

Le vote

Pour rappel : la Commission des finances avait rendu un préavis financier positif, par 8 voix favorables, 2 oppositions et 3 abstentions.

La commission ad hoc, au terme de ses travaux, a voté sur les conclusions telles que présentées par la Municipalité. Elles ont été acceptées par 5 voix favorables, 3 oppositions et 1 abstention.

La commission vous recommande donc à sa majorité d'adopter les conclusions du préavis 05-2026. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. Dominique FAVRE demande la parole :

Le présent préavis soulève une sérieuse question à propos du principe de l'unité de la matière, tel qu'il découle de la Constitution fédérale et que la pratique admet de transporter, par analogie, aux objets soumis à notre Conseil lorsqu'ils agrègent des mesures hétérogènes.

En l'espèce, le préavis 05-2026 regroupe, sous une même demande de crédit, des mesures de nature différente :

- 1) des mesures de nature de la mise en conformité légale, notamment en lien avec l'accessibilité des transports publics pour toutes et tous, en particulier en tenant compte des besoins particuliers des personnes à mobilité réduite et de la sécurité ;
- 2) des mesures d'aménagement routier et d'organisation de la mobilité, qui relèvent de choix politiques et d'opportunité.

Comme cela ressort clairement du préavis lui-même, ces mesures poursuivent des objectifs distincts, allant de la mise aux normes d'arrêts de bus et de l'éclairage, à la reconfiguration des flux de circulation, à la création de voies cyclables ou encore à des aménagements urbains et paysagers.

Or, ces deux volets ne sont pas de même nature :

Les premières mesures relèvent d'obligations légales, auxquelles la Commune doit se conformer ;

Les secondes relèvent plutôt de choix politiques, qui doivent pouvoir être discutés, amendés et tranchés librement.

Leur regroupement dans un seul objet empêche notre Conseil de se prononcer de manière différenciée. Il n'existe pas entre ces éléments un lien suffisamment étroit pour justifier un traitement commun. Dans ces conditions, le principe de l'unité de la matière n'est pas respecté.

Dès lors, nous vous proposons de ne pas entrer en matière sur ce préavis aujourd'hui. Nous demandons à la Municipalité de revenir rapidement avec un nouveau préavis portant uniquement sur les mesures de mise aux normes, qui répondent aux obligations légales et qui ne sauraient être retardées. S'agissant des mesures d'aménagement routier et de mobilité, qui relèvent de choix politiques, il nous paraît souhaitable de laisser à la

prochaine Municipalité, dont la composition est maintenant connue, qu'elle puisse préparer un préavis distinct, cohérent et assumé politiquement sur ces éléments.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je vois ici, de la part de mon collègue, une réaction purement juridique.

Je vais lui parler d'autre chose, de l'accessibilité universelle, qui va montrer qu'en réalité tout est lié. Imaginons qu'une piste cyclable soit mal positionnée, cela peut rentrer en conflit avec une personne à mobilité réduite qui est en train de vouloir traverser sur un passage pour piéton. L'aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas seulement une question de hauteur, mais c'est aussi la question de comment positionner le mobilier et comme il a été dit, des contraintes de bâtiments ou autres, peuvent créer des conflits. Donc, en réalité, le tout est cohérent. Voter l'un et ne pas voter l'autre, peut créer des conflits qui vont d'ailleurs augmenter les coûts, car certaines corrections devront être apportées a posteriori, je vous invite donc à ne pas suivre la proposition de mon cher collègue et d'accepter l'entrée en matière.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je ne rejoins pas du tout l'avis de M. Favre concernant l'absence d'unité de la matière dans ce préavis. Au contraire, je trouve que c'est parfaitement logique, si on suit le raisonnement de M. Favre, il faudrait faire alors un préavis quasiment pour chaque tuyau qu'on change dans cette commune, ou pour chaque pavé qu'on met dans les rues piétonnes, cela me semble totalement exagéré comme manière de penser et je vous invite évidemment à voter en faveur de l'entrée en matière.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Ma simple réflexion, c'est que souvent, lors de la tenue de cette commission, les membres ont souvent dit de toute façon, on n'a pas le choix. Et quand ils disent cela, ils pensent évidemment à la mise en conformité et on ne la discute pas trop.

Pour le reste, comme mon collègue l'a dit, il y a un vrai débat à avoir comment est-ce que l'on veut que cette avenue soit et quelle est son rôle, quelle est la mobilité d'une manière générale sur les axes traversants sur le centre de Pully, on y reviendra peut-être tout à l'heure, mais je ne l'espère pas, et on va évidemment avoir un débat qui risque d'être pour ou contre les cyclistes ou pour ou contre une conformité ou une non-conformité.

Cela fait beaucoup de sujets, quand on rajoute encore le transit à travers Pully, le transit et le rôle de l'avenue en elle-même, ou l'aménagement simple et l'arborisation de la place de la Clergère. Cela fait beaucoup de sujets sur un seul préavis avec beaucoup d'argent, je pense que tous quelque part au fond de nous, on se dit je n'ai pas le choix, c'est quelque chose qu'il faut faire et faisons-le vite, notamment la mise en conformité, sur les autres points, on a sans doute des avis partagés, je rejoins mon collègue et certainement comme d'autres dans la salle, se sentiront beaucoup plus à l'aise, le jour où on pourra débattre de certains de ces aspects d'un point de vue politique et en face de nos idées, plutôt que de mettre tout cela dans le même panier.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je dois dire que je suis vraiment très, très étonné par ce type d'intervention.

Finalement, tous les projets d'aménagements routiers, de superstructures et d'infrastructures sont toujours présentés comme un tout et constituent en une unité. Comme pour la rue de la Poste, mobilité, infrastructures, aménagements, tout est lié. Vous ne pouvez pas faire l'un sans l'autre, tout cela est indissociablement lié, au contraire, il y a justement une unité de matière. Si on dissociait les éléments, on aurait une désunion de matière. Je vous remercie donc de voter l'entrée en matière pour ce préavis.

Le Président :

Je vous propose de passer au vote sur l'entrée en matière, je pense que les discussions continueront après ce vote, avec les discussions sur le fond du préavis.

Vu les interventions précédentes, nous allons voter l'entrée en matière à l'aide de vos boîtiers.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'entrée en matière du préavis 05-2026 est acceptée par 49 oui, 25 non, 4 abstentions.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond sur ce préavis.

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Il y a deux ans, ce Conseil a refusé un préavis ambitieux pour la rénovation de l'avenue de Lavaux. Le coût alors "pharaonique" de CHF 50 millions avait suscité des réactions de prudence assez légitimes.

Cependant, ce refus semble aujourd'hui condamner la Municipalité à une politique de "bricolage" qui, elle aussi, devrait nous appeler à la plus grande vigilance. J'aimerais soumettre à la Municipalité les cinq questionnements suivants :

1. Sur la géométrie variable de l'urgence légale

La Municipalité justifie la précipitation de ce projet par l'impératif de mise en conformité à la LHand. Pourtant, le préavis exclut délibérément 4 arrêts de bus sur 11, notamment à la Perraudettaz et aux Moulins, pour des raisons de coûts et de faisabilité.

Ma question est simple : si l'urgence légale est le moteur de ce crédit, comment la Municipalité justifie-t-elle de déroger à cette même loi pour plus d'un tiers des arrêts ? N'est-ce pas la preuve que les critères de proportionnalité peuvent être appliqués avec souplesse, surtout lorsqu'un projet plus global est prévu à moyen terme ?

2. Sur l'incertitude des subventions

On nous presse de voter pour ne pas perdre une subvention PALM de 35 %. Or, cette aide n'est pas encore formellement garantie pour l'intégralité du projet, notamment pour les aménagements paysagers. Parallèlement, le préavis semble faire l'impasse sur les opportunités de subventions liées au futur PALM V. La Municipalité ne craint-elle pas qu'en courant après CHF 1,2 millions aujourd'hui, nous passions à côté d'un soutien financier plus global et mieux coordonné pour demain ?

3. Sur l'absurdité technique du revêtement phono-absorbant

Nous allons poser un revêtement phono-absorbant coûteux et fragile sur la chaussée. Or, nous savons que le sous-sol est vétuste et que les réseaux devront être refaits d'ici 5 à 10 ans. Un tel revêtement que l'on "ouvre" pour réparer un tuyau par exemple, perd immédiatement ses propriétés acoustiques et sa structure. De plus, un sol de fondation fatigué réduit la durée de vie de ces revêtements de 30 à 50%. En clair, j'ai l'impression qu'on met un "tapis de luxe" sur un "plancher pourri".

4. Sur le coût réel du "saucissonnage"

Le projet de 2024 avait le mérite de la cohérence. En séparant aujourd'hui la surface du sous-sol, nous multiplions les frais : installations de chantier répétées, signalisation, gestion du trafic à double. La Municipalité a-t-elle chiffré le surcoût total pour les finances communales que représente chaque tranche de salami par rapport à l'achat du saucisson en entier ?

5. Sur la multiplication des passages pour piétons

Le projet prévoit 6 nouvelles traversées en surface sur un axe structurant. Si l'intention est louable, elle comporte deux risques majeurs : un faux sentiment de sécurité pour les piétons sur une route à fort trafic, et une dégradation de la fluidité du trafic provoquant

un report de ce même trafic vers nos quartiers résidentiels. Je m'interroge sur le bien-fondé, au niveau de l'intérêt public général, de cette multiplication des points d'arrêt. En conclusion, ce préavis ressemble davantage à une réaction politique sous pression qu'à une planification technique sereine. J'attends de la Municipalité qu'elle puisse nous rassurer sur la pertinence réelle de cet investissement de CHF 3,6 millions.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Ce préavis, en l'étudiant de manière absolument approfondie et en ayant reçu les informations et les explications nécessaires, je dois reconnaître que ce qui me réjouit particulièrement, c'est la mise en conformité des arrêts de bus.

Même si mon collègue tout à l'heure disait que de loin pas tous seront mis en conformité, mais commençons et c'est déjà un bon début, même si la Commune a pris du retard, elle l'a d'ailleurs elle-même reconnu. Cette accessibilité est absolument indispensable et je me permets peut-être aussi de préciser, ce n'est pas seulement pour les personnes handicapées, mais je crois que l'accessibilité aux transports publics est un bien-fondé pour tout un chacun, je pense aux mamans avec poussette, je pense aussi aux seniors avec leur rollator, les personnes momentanément ou durablement avec des béquilles, il est vrai, c'est urgent, cela doit être fait maintenant et j'en remercie beaucoup la Municipalité.

Par contre, ce qui m'inquiète dans ce préavis, c'est un passage pour piéton où il n'y aura pas de feu. Ce passage piéton se trouve quand même à proximité d'une école. On connaît les enfants, la majorité d'entre nous ont eu le bonheur d'avoir des enfants et d'avoir pu les élever, ils sont imprévisibles, ils sortent de l'école, ils papotent, ils regardent leur téléphone, ce qui ne devrait pas être en traversant une route, ce ne sont d'ailleurs pas seulement les enfants qui consultent leur téléphone, bien d'autres aussi, je n'aimerais pas qu'il se passe un accident, avant qu'on ne prenne effectivement des résolutions, soit d'y mettre un feu, ce qui est d'après moi, impératif.

J'espère donc que le vœu qui est exprimé dans le rapport de la commission devienne concret.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je rejoins ma collègue qui vient de s'exprimer, Mme Kuonen. Si je suis ouverte à discuter sur certains points et à entendre vos opinions diverses sur ce préavis, je crois qu'il y a un point qui est absolument impératif et non négociable, c'est celui de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur tout le tronçon dont il est question dans ce préavis. Vous le savez, la discrimination fondée sur un handicap est interdite par la Constitution fédérale et la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées prévoit l'accessibilité de la voie publique et cette dernière est de la responsabilité des communes et des cantons, sans qu'il ne soit question de non-précipitation, comme il a pu être mentionné tout à l'heure par mon collègue.

Il se trouve que, suite à un très grave accident de snowboard de mon frère, qui l'a rendu tétraplégique incomplet, je suis malheureusement extrêmement entraînée depuis plus de 25 ans, à scruter les moindres recoins inaccessibles de cette commune pour les personnes à mobilité réduite et je peux vous assurer que Pully est une très mauvaise élève et très en retard sur la question.

Mais je ne suis pas venue qu'avec des mots ce soir, j'ai fait des tests, avec trois personnes en situation de handicap différent, trois chaises roulantes différentes, pour essayer de remonter les pentes des souterrains de la Clergère, une chaise roulante électrique, une chaise roulante manuelle avec une personne en pleine capacité de ses bras et une chaise roulante manuelle avec un petit moteur électrique accroché à l'arrière, comme vous en avez déjà certainement vu. Les résultats sont très clairs, même avec une lésion qui n'a pas impacté les muscles des bras, la personne en chaise roulante manuelle n'a pas du tout pu

remonter la pente reliant Clergère-Sud à Clergère-Nord pour atteindre l'arrêt du bus no 9 en direction de Lausanne, par exemple, et seules les chaises roulantes électriques y sont arrivées et une avec beaucoup de peine. Il faut savoir que dans le domaine des chaises roulantes électriques, c'est comme pour les voitures, on passe de la « Deux chevaux » à la BMW.

Alors nous n'avons fait le test que dans le passage sous la Clergère, je ne vous parle même pas de celui qui descend depuis l'Octogone, je ne sais pas si les municipaux connaissent la dénivellation de cette pente, mais en tout cas, cette pente est là pour faire rougir la face nord du Cervin, elle est absolument impraticable pour les chaises roulantes.

Et comme l'a dit ma collègue, Mme Kuonen, bien évidemment, la mobilité réduite ne se réduit pas aux personnes en chaise roulante, mais concerne également les personnes devant se déplacer avec des cannes, avec des déambulateurs ou ayant tout autre handicap invisible, comme avec des problèmes de pied, de ligament, comme la serviteuse qui vous parle en ce moment par exemple, ce qui peut arriver à tout le monde, à tout âge et sans crier gare et pouvant rendre extrêmement difficile toute descente et toute montée.

En résumé, les pentes des souterrains concernées par ce préavis ne sont pas aux normes et il est plus que nécessaire de créer des passages en surface pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer librement et de manière autonome sur ce grand axe de notre commune. Je rejoins Mme Kuonen, il est évident qu'il faudrait une sécurité sur ces tronçons en surface, mais c'est non seulement une question légale, mais aussi une question de bon sens et de responsabilité.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je déclare mes intérêts : je suis enseignant à l'Arnold Reymond et je traverse, je pense, chaque jour, l'avenue de Lavaux sans passer par le passage piétons et je constate aussi que c'est le cas de tous les élèves qui prennent le bus. Il n'y a aucun doute là-dessus, en fait, il faut prendre acte de cette situation : l'ensemble des élèves de ce collège qui prennent le bus en direction de Paudex et Lutry traversent la route sans passer par le passage souterrain, tout le monde traverse directement sur la route.

Donc, comme nous le voyons dans beaucoup de cas, c'est très souvent lorsque les personnes traversent un bout de parc qui n'est pas piétonnisé, qui n'est pas aménagé en chemin, on constate souvent qu'après un chemin est réalisé pour justement suivre le trajet qui est effectué par la majorité de la population.

Avec la proposition de ce préavis, nous voyons, que la Municipalité prend acte de la situation et réalise des passages piétons pour sécuriser cette traversée de l'avenue de Lavaux qui se fait quoi qu'il arrive. Et, dans bien des cas, je ne suis pas moi-même sur mon téléphone quand je traverse cette avenue, mais bien souvent des élèves sont dans cette situation de ne pas prêter attention aux voitures qui arrivent et comme il n'y a pas de passage piéton, les automobilistes ne sont pas du tout attentifs à ce qui se passe et considèrent qu'ils peuvent rouler à toute bombe, en général c'est même plus que les 50 km/h autorisés, l'existence de passages piétons pourraient aussi inciter les automobilistes à ralentir et à faire attention au fait qu'il y a des dizaines d'enfants qui traversent l'avenue de Lavaux à cet endroit précis. Je vous invite évidemment à soutenir ce préavis.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je voudrais apporter des compléments à Mme Cuénoud Gonzáles, mais d'abord je voudrais réagir à la première intervention de mon collègue.

J'entends souvent des personnes, dès que le train est bloqué et qu'ils doivent attendre une heure à la gare, s'impatienter parce qu'ils doivent attendre seulement une heure et trouver une solution.

En ce qui concerne l'accessibilité aux transports publics et la mise en place de la Lhand, elle remonte à l'époque de Ruth Metzler, j'ai bien dit Ruth Metzler, c'est-à-dire la préhistoire en termes de politique suisse. Je pense même que certains d'entre vous ne connaissent même pas son nom. Je vous invite à faire des recherches approfondies de la politique contemporaine en Suisse. Donc, venir nous dire que comme pas l'ensemble des arrêts sont adaptés, vous pouvez bien attendre encore un peu. Et non, monsieur, je n'ai plus envie d'attendre en tant que citoyen de Pully. Et je pense que nombre d'entre nous ne veulent plus attendre. Et je l'invite à s'installer dans une chaise roulante manuelle ou électrique et de tenter de monter dans le bus à l'arrêt de la Clergère. Il a intérêt à ne pas avoir bu la moindre goutte d'alcool.

Ensuite, quelques petits compléments d'information. Comme bien entendu, il a été dit qu'il y a différentes sortes de chaises roulantes électriques. La mienne, qui est prévue pour l'extérieur, qui est assez massive peut effectivement prendre les passages sous route. Cependant, il suffit que vous ayez une chaise électrique qui est plutôt prévue pour l'intérieur, mais que vous devez utiliser par exemple pour vous rendre à un rendez-vous médical, je vous rappelle qu'il y a de nombreux médecins qui ont leur cabinet dans cette région. Il n'est pas possible pour ce type de chaises de prendre le passage sous route. Vous me direz alors, mais qu'ils fassent une demande à l'assurance invalidité pour avoir un fauteuil roulant électrique prévu pour l'extérieur. L'assurance invalidité, figurez-vous, a un modèle dans ses réflexions, je ne sais même pas si elle en a conscience, qui date de années 1970 et qui ne tient, dans ses décisions, absolument pas compte de l'environnement. Je n'ai pas obtenu un lift pour mon fauteuil électrique, du fait que j'aie la Coop ou la Migros, dans laquelle je ne me rends pas, mais peu importe, pour aller faire mes courses et que je puisse avoir accès aux différents produits. Donc, ces gens sont condamnés à devoir utiliser des fauteuils électriques d'intérieur, même lorsqu'ils sortent à l'extérieur.

De plus, il a été dit que la norme est à 6%. On pourrait en réalité, il y a des autorisations de monter jusqu'à 13%, mais on est à 15%, mesdames, messieurs, ici, on est à 15. Les 13, c'est uniquement si pas d'autres solutions ne sont possibles. C'est une exception. Et comme il a été dit, de toute façon ces fameux passages sous-voies sont très peu utilisés et comme nous devons les utiliser, nous, personnes à mobilité réduite, nous avons droit aux pipis des chiens, à des lieux sombres, on pourrait imaginer qu'on nous égorge, cela arrangerait peut-être certains, je ne sais pas, mais honnêtement, ce n'est plus possible. Et moi, je vois mes collègues âgés qui sont aussi à mobilité réduite avec leurs cannes, avec leurs déambulateurs, j'ai toujours peur qu'ils se prennent un coup de vent et qu'ils s'écroulent. Les pentes sont terribles. Donc, nous n'avons pas le temps d'attendre pour quoi que ce soit. Après, si vous voulez discuter de ce qu'on met en surface, bien à vous. Mais je pense que rien de tout cela et le prétexte d'un saucissonnage ne justifie en aucune manière que nous laissions tomber ce préavis, nous n'avons plus le temps d'attendre, nous les personnes à mobilité réduite, handicapées ou âgées.

M. Daniel HAMMER demande la parole :

Compte tenu des montants en jeu dans ce préavis global portant sur l'ensemble de l'avenue de Lavaux et des différentes remarques qui avaient été formulées lors du refus, par le Conseil communal, du préavis sur le PP8, le 20 novembre 2024, il nous paraissait opportun de revenir sur une mesure en particulier, laquelle concerne le secteur E du présent préavis.

Nous constatons en effet que la proposition de réaménagement de ce carrefour ne tient pas compte des remarques longuement développées à la faveur de la séance précitée et sera de nature, selon nous, à ne pas améliorer la situation à la porte Est de Pully.

Sont contestées en particulier la suppression de la possibilité de bifurquer sur Lutry depuis le débouché du chemin de Pallin, ainsi que les autres mesures liées à ce secteur, hormis bien sûr, la mise en conformité de l'arrêt de bus.

Afin de pouvoir retravailler les modifications prévues à cet endroit et de nous permettre de revenir sur des mesures propres à ce dernier lors de la prochaine législature, nous demandons un report des mesures liées au secteur E.

Ainsi, nous vous proposons de ne pas engager les CHF 496'000.00 prévus selon le tableau de la page 12 du préavis.

Je dépose donc l'amendement suivant à la conclusion 1) du préavis :

« D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'143'000.00 TTC, destiné à financer ... », et la suite de la conclusion 1) du préavis reste identique à celle du préavis proposé par la Municipalité.

Le Président :

J'ai bien reçu votre amendement M. Hammer, lequel porte sur le point 1) des conclusions, où vous demandez une diminution du montant total destiné à financer les travaux d'aménagement, mais il est vrai que cette diminution ne peut pas se rapporter sur un point du tronçon. C'est donc le point 5.5 secteur E Damataire, c'est un point spécifique qui est explicatif et qui ne fait pas partie des conclusions. Je crois que c'est correct.

Mme Lena YERSIN demande la parole :

Je pense que tout le monde a vu et lu ce préavis. Le 20 novembre 2024, notre Conseil a refusé un projet qui aurait coûté environ CHF 50 millions. Je faisais partie de ceux qui ont refusé le préavis.

Aujourd'hui, je vois que notre Municipalité a fait beaucoup d'efforts pour proposer ce préavis qui coûte CHF 3'639'000.00. Rien que pour ces efforts et pour votre bonne foi, je vais soutenir ce préavis.

Mais j'ai un vœu : je pense que notre Municipalité doit prendre en considération les propositions de mes collègues concernant la sécurité pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Céline GANDAR demande la parole :

Le groupe des Vert·e·s soutien très fortement ce préavis en raison de tous les avantages déjà cités, dont ceux exposés par mon collègue, M. Gaudin, à l'instant.

Nous souhaitons simplement appuyer à nouveau l'argument du co-financement de ce projet par la Confédération et le Canton à hauteur de 35% du montant, soit plus de CHF 1,2 millions, ceci et seulement, si les travaux démarrent avant la fin de l'année 2027. Refuser le projet aujourd'hui, au motif de permettre sa validation par la nouvelle municipalité entraînerait un décalage significatif dans le temps : nouvelle prise en main, nouvelles discussions, nouvelles mises à l'enquête, nouveaux préavis, nouvelles commissions, vous avez compris la logique et surtout, encore cette phase de finalisation de la planification qui est nécessaire avant de démarrer les travaux. Ceci nous exposerait à la perte de cette subvention de CHF 1 million, cadeau de la Confédération et du Canton, de manière presque certaine. Cela nous semble donc complètement déraisonnable, surtout au vu de la marge minime, si ce n'est nulle, d'amélioration de ce projet par la nouvelle municipalité, projet qui est déjà le fruit d'un compromis délicat entre tous les intérêts en présence et dont la réalisation s'est déjà largement fait attendre.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Chers collègues, le sujet est compliqué, alors je vais essayer de ne pas me perdre et de ne pas vous perdre.

Premièrement, j'aimerais juste répéter ce qu'a dit mon collègue, il n'y a aucune intention de cette partie de l'hémicycle de repousser durablement la mise en conformité des arrêts de bus et je pense que là-dessus on est tous d'accord, d'où le vœu de revenir assez vite ou le plus vite possible avec cette partie du projet, ceci pour que les choses soient claires.

Deuxièmement, j'ai peut-être deux choses à vous dire : la première c'est Pully. Si vous lisez le préavis et que vous regardez un peu dans les études qui ont été faites, clairement le passage piétons qui a été mentionné tout à l'heure, qui n'a pas de feu est un des gros points qui perturbent en fait l'avenue du Tirage et d'autres carrefours, d'où le fait qu'aujourd'hui, il n'y a pas de feux, remettre des feux là, comme certains le désirent, c'est remettre le problème qu'on vient de résoudre.

Deuxièmement, le préavis le dit aussi, il y aura un report du trafic sur le centre de Pully. Il n'est pas significatif, mais il y en a un. On ne peut pas en dire plus, c'est ce que le préavis nous dit. Cela c'est pour la vision de Pully et après on peut débattre très longtemps de savoir si on veut avoir une avenue avec un transit modéré, une zone de rencontre ou carrément un transit rapide avec évidemment pas beaucoup de vie ou de passage en surface. Cela ce sont des visions, j'aurais aimé les débattre en peu plus, malheureusement, on ne peut pas.

Après, c'est mon deuxième point, Pully s'inscrit dans une dynamique Lausanne-Pully-Lutry. Alors évidemment on regarde Lausanne et on peut avoir ses opinions, on peut regarder Lutry et on regarde ses opinions. Personnellement, s'il y a quelque chose que j'envie et dont je m'inspire dans ma politique, c'est celle de la ville de Lutry, qui a réussi à garder un bourg très vivant, avec une vie apaisée, beaucoup de gens, beaucoup de commerces, beaucoup de restaurants, une vie dynamique, où je suis sûr que certains d'entre vous vont aussi se restaurer. Ceci implique aussi le fait que ce bourg a une avenue autour qui n'a pas beaucoup à envier à l'esthétique de la place de la Clergère, je vous le concède. Mais qui fait qu'une grande partie de ce trafic permet aussi de passer à Lutry et je suis sûr que beaucoup d'entre vous, ou je l'espère, quand ils prennent leur voiture, ne montent pas la Bernadaz pour aller chercher l'autoroute, mais font bien le tour jusqu'à Lutry, même si cela prend un petit plus de temps.

Lutry, dans ses projets, qui a aussi des passages souterrains, exactement comme nous, qui a aussi une avenue, c'est une double voie, il y a beaucoup de trafic, il y a évidemment des plans de réaménagement aujourd'hui sur Lutry, prévoit de mettre un passage piéton en surface et ne pas faire la vision qui est ici proposée, de mettre sur chaque passage souterrain, un passage piéton.

Je pense donc que ces deux éléments qui est, d'un côté la traversée de l'avenue de Lavaux où le report est de combien et à quel point significatif dans notre village et quand on regarde ce que font nos voisins, méritent encore une réflexion, méritent un certain débat, méritent surtout que demain que la nouvelle municipalité, qui arrive dans quelques mois doive et devra l'expliquer dans le changement de mobilité que nous aurons à Pully et par rapport à la mobilité qui est celle de Lutry, Pully, Lausanne.

Il y a une évolution du trafic, une évolution de la partie multimodale que nous avons aujourd'hui sur nos routes pour la mobilité pour tous et c'est là, le jour où pourra avoir l'explication d'une municipalité qui se met en place pourra dire c'est voté, nous sommes là pour exécuter, nous ne sommes pas là pour forcément avoir pris ce projet dans notre plan et pouvoir l'expliquer clairement. Je trouve dommage, je trouve qu'à l'aube d'une nouvelle municipalité, d'une nouvelle législature qui arrive ici dans quelques mois, nous vous proposons d'une part d'accélérer ou de continuer à accélérer rapidement la mise en conformité des arrêts de bus, mais d'avoir un débat un peu plus profond et un peu plus approfondi entre nous sur la mobilité de demain, qu'elle soit à petite échelle ou dans un cadre un peu plus général.

C'est pour tout ceci, comme je l'ai dit, je vais refuser ce préavis, je vous invite non pas à refuser ce préavis, pour ou contre les cyclistes, pour ou contre un aménagement des arrêts de bus, mais bien pour permettre un débat plus profond sur quelques enjeux très importants locaux et régionaux, néanmoins en accélérant la mise en conformité de là où cela doit être fait, le plus rapidement possible.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vient de dire mon collègue, M. Slama. Je vous assure que je fais l'effort de vous rejoindre et de comprendre votre opinion aussi. J'entends ce que fait Lutry, je ne dis pas que c'est une mauvaise solution, par contre je crois qu'il faut revenir à Pully, je vous invite à revenir à Pully chers collègues et de voir la réalité de notre commune. Si une personne habite en bas du chemin du Liaudoz et qu'elle doit se rendre à la Coop, vous allez lui demander de faire le tour par la Clergère, par l'unique passage piéton que vous proposez ?

Je crois que le préavis que nous propose la Municipalité aujourd'hui, elle nous propose plusieurs passages piétons, mais c'est bien justement pour répondre à la loi sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Vous hochez de la tête, ce n'est peut-être pas ce que vous avez voulu dire, peut-être que j'ai mal compris et j'espère que vous pourrez m'expliquer ce que vous avez voulu dire alors.

Je pourrais vous parler des heures de solidarité et d'empathie, mais chères et chers collègues, je vous invite ce soir à ne pas voter selon votre perspective, selon votre santé d'aujourd'hui, pas selon l'état de vos jambes et de vos bras, mais bien selon la perspective des personnes qui n'ont plus l'usage de leurs. Ou alors, selon la perspective, selon votre perspective de parents, d'enfants mineurs ou majeurs, à qui je souhaite de tout cœur longue vie et excellente santé, mais qui pourraient se retrouver du jour au lendemain en chaise roulante et qui devraient pouvoir avoir le droit de se déplacer librement dans notre commune.

Mme Isabelle FARKAS demande la parole :

Le projet présenté prévoit la suppression de plusieurs places de stationnement de courte durée dans le Secteur C : Octogone-Clergère-Roches, notamment devant la pharmacie et la Maison de santé.

Si les objectifs généraux du projet : amélioration de la sécurité, de la qualité urbaine ou des mobilités douces, sont compréhensibles et largement partagés ce soir, cette suppression soulève toutefois des préoccupations importantes en matière d'accessibilité aux soins. En effet, les places concernées ne constituent pas un stationnement de confort, mais répondent à un besoin fonctionnel essentiel. La Maison de santé et la pharmacie accueillent une population souvent vulnérable, comprenant notamment des personnes âgées, à mobilité réduite, malades ou accompagnant des patients. Pour ces usagers, la proximité immédiate entre le stationnement et les services de santé est déterminante. La suppression de ces places risque aussi peut-être :

- de compliquer l'accès aux soins, en particulier pour ces personnes un peu plus fragiles ;
- d'augmenter les risques d'arrêts sauvages.

Aussi je formule le vœu suivant :

« Maintenir les places de stationnement de courte durée situées devant la pharmacie et la Maison de santé ».

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

J'aimerais revenir quand même sur un point et je serai très bref.

Cette volonté absolue de vouloir séparer les sujets aboutit à un résultat tout de même : c'est que même si on demande un retour rapide pour la mise aux normes pour les

personnes à mobilité réduite et autres, cela va retarder d'autant plus le projet, puisque nous devons voter à nouveau deux préavis divers, qu'il faudra effectivement que la Municipalité sans attendre la nouvelle, remette tout sur le métier, parce qu'elle n'arrête pas de travailler, ils ne sont pas encore en vacances et devra peut-être en plus transmettre le dossier, ce qui veut dire, que même en allant rapidement, cela reporte de plusieurs mois, voire même une année, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et le deuxième vote va aussi reporter le projet et comme je l'ai expliqué et comme l'a aussi expliqué le Municipal précédemment, il y a un tout logique, on ne peut pas faire, ah tient on va s'occuper de la mobilité, puis on va s'occuper des arbres et de je sais pas quoi à côté, c'est un tout, c'est un tout ! Pourquoi on a des architectes, des personnes du génie civil et autre, sur ce genre de projet, c'est parce qu'il y a différentes strates, et là, je veux dire, la vision de Pully, la vision de Pully, mais honnêtement là on parle d'une zone, d'un nœud et franchement, moi qui vis proche, qui l'utilise régulièrement, je pense que ce projet est raisonnable. Peut-être pas parfait, mais totalement raisonnable, à un coût raisonnable. J'habite tout près, je prends les passages sous route tous les jours, je vois les élèves, comme cela a été dit, traverser tous les jours dangereusement. Alors ce n'est peut-être pas parfait sur certains points, je veux bien rejoindre mon collègue, mais de nouveau c'est toujours attendre, attendre pour je ne sais pas quel projet idyllique. Je veux dire ce n'est pas une vision globale de Pully là, on parle de la zone de l'avenue de Lavaux et de la zone de la Clergère, on ne parle pas de tout Pully.

Le Président :

Je pense sincèrement que l'argumentaire du pour et du contre a déjà été largement étayé, je me demande vraiment s'il y a de nouveaux arguments à rajouter encore, je me permets de laisser maintenant la parole à notre Municipal, M. Zolliker.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Je crois qu'effectivement il est venu le temps de répondre aux différentes questions et en premier, celles qui m'ont été transmises et je le remercie, par M. le Conseiller Chevalley et de répondre aux différentes interrogations, qui sont d'ailleurs résumées dans l'intervention de M. Chevalley.

Tout d'abord, je voudrais dire que ce n'est pas un projet réalisé dans la précipitation mais c'est la réponse, je crois que cela a été également répété tout à l'heure, à une demande de votre Conseil de revenir rapidement avec un projet plus léger, moins cher et qui puisse se réaliser rapidement pour l'avenue de Lavaux et c'est ce projet-là que nous vous présentons ce soir.

Je ne peux que souligner également que la planification technique du projet a été faite dans les règles de l'art avec des professionnels qui ont travaillé avec précision et sérieux. Les dossiers soumis à l'enquête étaient complets et ne présentaient aucune lacune technique et n'ont d'ailleurs soulevé qu'une opposition de principe.

Pour répondre aux questions de M. le Conseiller Chevalley, quant à l'urgence à réaliser les mesures LHand :

- Le coût de la non réalisation de quelques arrêts de bus sur l'avenue de Lavaux n'est pas le seul critère qui a été pris en compte ;
- Les arrêts exclus imposent des négociations foncières qui ont une temporalité complètement différente et dont la Municipalité ne maîtrise là pas du tout le calendrier ;
- Le choix a été fait de mettre rapidement en conformité des objets simples et de venir les compléter plus tard par ceux qui sont plus complexes ;

- On peut d'ailleurs dire que les arrêts les plus fréquentés sont ceux de la Clergère qui accueillent près de 3200 montées/descentes par jour, c'est-à-dire à peu près quatre fois plus que sur les arrêts Montiller ou Damataire ;

Subventions :

- Les demandes de subventions, cela a été dit aussi, ne pourront être formalisées qu'en cas de vote positif de votre Conseil ce soir. S'il n'y a pas d'engagement financier du Conseil, il ne peut pas y avoir de détermination par apport aux subventions ;
- Nous n'aurons aucune convention de cofinancement tant qu'il n'y aura pas de crédit voté ;
- Le règlement du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, le fameux FORTA, est très clair à ce sujet

J'aimerais aussi préciser qu'il n'y aura pas plus de subventions avec un autre PALM, que ce soit le 2025 ou le suivant. Mais le 2025 est déjà bouclé, cela serait en 2030 peut-être, les 35% c'est à peu près le maximum de ce que l'on pourra obtenir.

Revêtement :

- Le préavis sur lequel vous devez vous prononcer ce soir n'inclut absolument pas de rénovation de revêtement ;
- Seuls les arrêts de bus seront refaits, les chaussées et les quais, car ils sont en mauvais état et incompatibles avec l'alignement des bus pour les mettre en conformité avec de la LHand II n'est pas du tout question ici de revêtement phono absorbant.

Saucissonnage :

- Effectivement, c'est juste le projet a été partagé en secteurs et a fait l'objet de plusieurs mises à l'enquêtes publiques car certains éléments ne nécessitaient pas de procédure tout simplement comme les mises en conformité ou la sécurisation de certains ronds-points et d'autres secteurs nécessitaient uniquement des publications de signalisation ;
- Toutefois, l'ensemble n'a fait l'objet que d'un seul et unique appel d'offres ;
- Il n'y aura qu'une seule entreprise de génie civil et un seul chantier, en plusieurs étapes bien entendu.

Donc le saucisson sera bien acheté en entier !

Passages piétons :

- C'est un sujet qui a été largement évoqué ce soir, très largement évoqué en séance de commission. Il existe déjà des passages piétons en surface sur l'avenue de Lavaux, notamment à Reymondin, Roches, Perraudettaz et au Tirage ;
- Aucun de ces passages n'est identifié comme point noir de sécurité routière au sens des expertises professionnelles ;
- Je tiens à dire que la sécurité routière, ce n'est pas une option du projet mais c'est une obligation pour nous et pour les professionnels qui ont travaillé sur ces plans ;
- La fluidité du trafic est un autre aspect du problème ;
- Evidemment, la création de nouvelles traversées en surface, elle implique des pesées d'intérêt, des rééquilibrages de priorités dans l'usage de la voie publique entre piétons, cyclistes, véhicules, transports publics ;
- Cette cohabitation, elle renvoie à la place légitime des divers modes de déplacement dans l'espace public, bref au partage de celui-ci et c'est vers quoi on doit tendre sur cette avenue de Lavaux.

Je tiens aussi à préciser qu'on a justement dit qu'il n'y avait pas de report de trafic identifié sur des axes secondaires. Dans le préavis, sauf erreur, c'est écrit noir sur blanc. Du point de vue de la Municipalité, cet investissement de CHF 3,6 millions, dont en principe seuls 2,4 millions seront à déboursier par Pully, est équilibré et adapté pour améliorer la sécurité, l'accessibilité, la convivialité et aussi la circulabilité, si on peut dire

ça comme ça, pour les utilisateurs de la voiture de cet axe, en attendant des travaux souterrains, qui devraient commencer aux environs de 2031-2032.

Les aménagements que vous avez à voter ce soir pourront ainsi être valorisés et complétés dans le cadre de ces futurs travaux d'infrastructure.

Par contre, et on en a aussi beaucoup parlé, d'urgence et de report, ces travaux permettront dès 2027 déjà, et sur l'ensemble de l'avenue, à tous les usagers et à toutes les mobilités de bénéficier d'un axe plus sûr, plus circulant, plus agréable et plus convivial.

Faire plus, cela nécessiterait des moyens importants en temps et en argent. Faire moins, pousserait à renoncer à certaines mesures et commencerait à ôter à ce projet une partie de sa substance.

Concernant les objets, on a aussi parlé des différents vœux, ces vœux ils ont en fait tous été exprimés en commission, notamment celui de la sécurisation des feux d'un des passages piétons situé près de l'Octogone, on a parlé également de l'accessibilité à la Maison de santé et à certains cabinets médicaux à l'ouest ou au sud de la place de la Clergère, vous savez que la Municipalité examine toujours très soigneusement les vœux que fait ce Conseil et essaie dans toute la mesure du possible, d'y répondre favorablement.

Je ne peux que vous inviter ce soir à approuver ce préavis pour que nous puissions enfin transformer cette avenue de Lavaux.

Et peut-être encore une dernière remarque par rapport à l'amendement qui a été fait, je crois qu'il faut considérer vraiment que chaque fois qu'on transforme un carrefour, qu'on transforme une route, qu'on transforme un espace, il y a des pesées d'intérêts à faire, il y a toujours un peu des gagnants et des perdants. Là, les pesées d'intérêts elles ont été faites en fonction de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, pour la fluidité du trafic, que cela soit celui des bus et aussi des voitures individuelles, et c'est dans ce cadre-là que les équilibres sont faits. Je vous invite également à refuser cet amendement.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je voudrais rapidement revenir sur quelques éléments qui ont été évoqués dans le débat. D'abord sur la question de laisser les choses à la prochaine municipalité. Alors j'entends que certains sont impatients que la nouvelle municipalité prenne enfin les choses en main et résolve les problèmes, ce que je leur souhaite sincèrement. Ceci dit, on n'est pas dans le système français, où les nouvelles autorités sont installées une semaine après le deuxième tour. Si certains souhaitent que cela se passe ainsi, agissez au niveau cantonal pour modifier la loi vaudoise, pour aller dans cette direction. Pour le moment, les municipalités fonctionnent et la Municipalité fonctionnera jusqu'au 30 juin à minuit, même si je dois vous concéder que les dernières heures seront plutôt probablement festives et conviviales que consacrées à des projets.

En fait, cette situation n'est pas nouvelle, certains on l'air de la découvrir, c'est le cas depuis des dizaines d'années, c'est le cas pour d'autres projets, le Prieuré est en chantier, c'est la nouvelle municipalité qui portera ce projet à son terme, c'est le cas du collège Arnold Reymond, les études sont lancées mais les crédits seront portés par la prochaine municipalité, etc, etc. Nous ne nous affolons par rapport à cette situation qui est normale.

Sur le projet, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous inviter à prendre un tout petit peu de hauteur et de recul, vous dire que non, ce projet n'est pas bâclé, précipité, mais, comme l'a dit mon collègue, a été étudié avec sérieux par nos collaboratrices, collaborateurs que je remercie pour leur engagement dans ce projet, par nos mandataires, qui sont comme l'a dit M. Zolliker, des professionnels qui ont étudié les choses avec sérieux et qui proposent des mesures réalistes et faisables. C'est dit aussi dans le préavis, il y a eu un

certain nombre de variantes pour les différents secteurs, qui ont été présentées à la Municipalité, qui en a discuté, qui a fait une pesée d'intérêts et qui a trouvé que le projet qui vous est soumis, à l'unanimité, est proportionné, amène des améliorations par rapport à la situation actuelle, qui valent le coût qui est demandé à votre Conseil.

Chaque amélioration par secteur est décrite dans le préavis, je n'y reviens pas, je vous y renvoie, mais honnêtement je pense que c'est un investissement proportionné, qui amène une réelle amélioration dans beaucoup de secteurs, qui ont été évoqués ce soir et je vous incite vraiment à voter ce crédit, n'essayons pas de politiser de manière disproportionnée les choses qui n'ont pas à l'être, les passages piétons certes, peuvent aller de gauche à droite ou de droite à gauche, il se trouve que dans ce projet, ils vont surtout du nord au sud et du sud au nord, je vous invite donc à voter ce crédit, Mesdames et Messieurs, merci. (Applaudissements)

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous allons voter sur l'amendement de M. Hammer, cela concerne le point 1) des conclusions du préavis :

- d'allouer à la municipalité un crédit de CHF 3'143'000.00 TTC, au lieu des CHF 3'639'000.00 proposé dans le préavis de la Municipalité, destiné à financer des travaux d'aménagements, de mise en conformité d'arrêts de bus, de rénovation de la signalisation, de marquages, d'éclairage public ainsi que de végétalisation le long de l'av. de Lavaux, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

sachant de nouveau que cet amendement ne tient pas compte en fait du tronçon.

Nous allons voter à l'aide des boîtiers.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 48 non, 28 oui, 3 abstentions

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis que je vous relis :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 05-2026 du 11 février 2026,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- 1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'639'000.00 TTC, destiné à financer des travaux d'aménagements, de mise en conformité d'arrêts de bus, de rénovation de la signalisation, de marquages, d'éclairage public ainsi que de végétalisation le long de l'av. de Lavaux, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
 - c) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau de signalisation lumineuse ;

- d) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux plantations ;
- e) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 05-2026 est approuvé par 48 oui, 22 non, 9 abstentions

Mme Lena YERSIN demande la parole :

Dans l'ordre du jour le montant demandé pour le préavis est de CHF 3'646'000.00 et maintenant nous votons pour un montant de CHF 3'639'000.00.

Quel est le juste montant ?

Le Président :

Je pense qu'il y a eu un changement entre le projet de l'ordre du jour de la Municipalité et le préavis définitif, nous n'avons pas été attentifs à ce changement, désolé. Le montant est bien CHF 3'639'000.00.

2.3 Préavis 06-2026 Déploiement des compteurs électriques intelligents - Etape 2 Crédit demandé CHF 3'440'000.00 TTC

Le Président :

J'invite M. Carlos Guillen, Président de la Commission, à venir nous rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission.

M. Carlos GUILLEN :

La commission ad hoc chargée de traiter le préavis 06-2026, Déploiement des compteurs dits électriques intelligents s'est réunie le 13 avril à 18h30 à la Damataire. Tous les commissaires étaient présents à l'exception d'une commissaire excusée en dernière minute pour des raisons impératives.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Marc Zolliker et l'administration communale par MM. Thierry Lassueur et Gérald Pittet pour la partie sécurité et informatique.

Vous avez tous reçu le rapport de la commission détaillé, qui était assez difficile à lire étant donné qu'il s'agit d'un rapport technique avec beaucoup de sigles, dont il fallait se souvenir pour la lecture. Je vais donc me limiter à énumérer la procédure de travail de la commission.

La commission a été informée préalablement de la position de la Commission des finances sur ce préavis qui était favorable avec 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention. La commission a reçu également les réponses de la DTSI aux questions qu'avaient posées la Commission des finances sur la procédure de calcul qui aboutissait à l'augmentation de CHF 5.00 mensuel sur la facture d'électricité, ainsi que la position de notre ville par rapport aux autres communes comparables, informations sur le benchmark qui nous situe en fait dans une moyenne plutôt inférieure par rapport aux coûts générés par ces nouveaux compteurs.

Lors de la séance, il a également explicité la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et son ordonnance d'application qui nous oblige en fait au changement des compteurs d'ici le 31 décembre 2027, ce dans le cadre de la stratégie énergétique 2050.

Nous avons bénéficié d'une information très détaillée de la part de M. Thierry Lassueur qui nous a présenté un élément expliquant en détail les nombreux avantages qu'offrent les nouveaux compteurs intelligents par rapport aux anciens. En effet, ces nouveaux compteurs proposent une gestion très intéressante de la production photovoltaïque, permettant des regroupements d'utilisateurs, de la gestion des pics de consommation, regroupement par immeuble, par quartier, etc., ce qui à terme devrait générer des économies conséquentes de consommation électrique pour les bâtiments de la ville, mais pour les usagers.

Un point important a été également clarifié par nos représentants communaux sur les motifs qui nous ont conduit à abandonner la solution décidée par notre Conseil, le 29 mai 2024 dans le cadre du préavis 08-2024, ainsi que les incidences financières et les retards dans les installations qui ont suivi suite à cette problématique. En effet, on se réfère à l'abandon de notre partenariat avec SDE, Smart Data Energie SA, au profit d'une collaboration avec Romande Energie, collaboration dont le contrat, il faut le souligner, n'est pas encore signé, puisque dépendant de la décision qui va être prise ce soir.

Les points que je viens de mentionner ont suscité de nombreuses questions qui ont fait l'objet de réponses convaincantes de la part des services concernés.

Le préavis a été ensuite repris point par point avec toute une série de questions très intéressantes dont les réponses sont détaillées dans le rapport de la commission ad hoc. Cette dernière s'est finalement prononcée en faveur du préavis par 5 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Je suis à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

Mme Liliane MASSON demande la parole :

C'est un ancien problème que j'ai déjà débattu.

Je suis toujours étonnée avec quelle détermination, on continue à aborder la stratégie énergétique 2050 avec 24 ans d'avance, alors que les stratégies énergétiques ne sont pas suffisamment développées à l'heure actuelle pour pouvoir diminuer l'énergie électrique, comme on doit diminuer d'ailleurs le gaz, comme on doit diminuer le pétrole et nous sommes une société civilisée, nous avons besoin d'énergie et notamment d'énergie électrique.

L'énergie électrique ne peut pas être incitée à diminuer, à coûter les yeux de la tête, l'installation de compteurs va donner des chiffres plus exacts, CHF 3,5 millions je crois pour uniquement les achats, et cela c'est pour savoir exactement combien on consomme, on a une liste toute entière de problèmes qui ne sont pas évidemment mentionnés, sur la vie privée, collecte détaillée sur les consommations d'énergie. On saura donc exactement qui a consommé combien d'énergie pour le four, etc., Sécurité, risque de piratage, d'accès non autorisé, les frais d'installation, tarif variable potentiellement plus élevés, santé,

inquiétude, d'émissions électromagnétiques, précision, erreurs de mesure et litiges potentiels, cela, c'est parmi les risques.

A part cela, cela coûte énormément d'argent, pour être tous connectés et dépendre d'un centre à un moment donné, qui peut aussi maîtriser tellement bien qu'on a un black-out d'une grande surface de tous ceux qui sont sur le même compteur et tellement bien bureaucratisés qu'on arrive à un centre de contrôle absolu, qui doit contrôler tout ce pays, parce que 80% au moins de la population doit avoir des compteurs intelligents.

Il est étonnant qu'autant de frais qui ne rapportent rien au final, qu'une bureaucratie énorme avec des frais énormes, avec l'augmentation de l'électricité pour le citoyen qui ne peut plus payer déjà, entraînant beaucoup d'autres faillites, qui ont augmenté en Suisse de manière inquiétante ces dernières années, elles vont continuer et avec l'augmentation du prix de toutes les énergies, on ne pourra plus avoir une économie plus ou moins fiable, saine. On aura de plus en plus de pauvreté. La population n'a pas suffisamment de revenus pour pouvoir faire face à l'augmentation du coût de l'électricité qui se reflète dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Je ne sais pas pourquoi on est si pressés que ça, pour bureaucratiser à outrance tout ce système énergétique, de le contrôler de manière absolue, en introduisant des compteurs qui nous espionne, cela s'appelle des mouchards d'ailleurs et d'introduire à tout prix ce système de compteurs intelligents. Je ne les considère pas aussi intelligents que ça. Je considère que ce sont des dépenses énormes pour les prochaines années sans bénéficier d'énergie électrique, on va vers le Moyen-âge, alors que les besoins d'énergie augmentent de toute manière, autrement il n'y a pas d'économie, et je ne comprends pas non plus les intérêts, CHF 30'400.00 par année pour aucun revenu supplémentaire, etc. Je ne comprends pas ce galop pour installer ces compteurs qui sont indiqués afin d'avoir 80% de ce pays couvert avec beaucoup de frais et moins d'électricité, qui est indispensable.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 06-2026, que je vous relis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 06-2026 du 11 février 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'440'000.00 TTC, destiné à financer la deuxième phase du déploiement des compteurs électriques intelligents et leur relève à distance, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 06-2026 est accepté par 58 oui, 13 non, 6 abstentions.

2.4 Préavis 07-2026 Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-20231

J'invite M. Jean-Marc Duvoisin, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Jean-Marc DUVOISIN :

Vous avez lu le rapport de la commission.

La discussion s'est surtout attardée sur la volonté de séparer les indemnités en fonction de la durée des séances. En finalité, la commission comme vous avez pu le lire, a préféré par un amendement, revenir à la situation précédente. Cet amendement vous l'avez lu, je pourrais le répéter si nécessaire.

Ce qui est resté en suspens dans notre commission, c'est le montant de ces indemnités. Madame la secrétaire nous a dit qu'effectivement Pully était dans les communes bien classées, quant à la somme attribuée pour les indemnités. On n'avait pas les montants pour pouvoir le constater au moment de la commission, mais j'ai fait des recherches et voir à combien se montaient ces indemnités dans les différentes communes de notre Canton.

Ce que j'ai pu constater, c'est qu'à Lausanne par exemple, l'indemnité pour la séance de commission ou de conseil communal est de CHF 80.00, C'est la commune la plus généreuse. Yverdon, comme Pully est à CHF 60.00, mais les autres communes en population équivalente à Pully, Montreux est à CHF 50.00 par séance de conseil et par séance de commission, Renens est à CHF 40.00 pour les séances de Conseil, Vevey est à CHF 30.00 pour les séances de Conseil, Morges est à CHF 20.00 pour les séances de conseil, la Tour-de-Peilz et Nyon sont à CHF 20.00 pour les séances de conseil.

C'est une enquête que j'ai faite après la rédaction de mon rapport pour voir quels montants étaient accordés dans les autres communes et la discussion reste ouverte pour savoir quel est le montant que Pully va accorder tant pour les commissions, que pour les séances du conseil.

Le Président :

Je ne demanderai pas à M. Briod, Président de la Commission des finances, veut intervenir ? Mais oui ? Je vous donne alors la parole M. Briod.

M. Jean-Denis BRIOD :

C'est l'application du règlement, M. le Président.

Il est vrai que la Commission des finances si elle a délivré à l'unanimité un préavis financier positif à l'intention de la commission ad hoc sur la plupart des positions de ce préavis, elle n'a pas recommandé l'approbation de la modification sur la rémunération des commissions et a encouragé la commission ad hoc a déposé un amendement maintenant le statu quo de CHF 60.00 pour toutes les séances, sans différenciation de durée.

Comme cela n'était pas un préavis financier positif, j'étais obligé de m'en expliquer devant le plénum.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

Ce que je vais faire, selon l'art 82 de notre règlement, c'est prendre les différentes de rubriques de ces indemnités, l'une après l'autre, ouvrir la discussion pour chacune d'elle, si la parole n'est pas demandée, la rubrique sera considérée comme acceptée.

Lorsque nous arriverons sur les deux rubriques concernées par un amendement, nous voterons sur ces amendements.

• Président du Conseil CHF 6'000.00 par année
Frais de représentation CHF 4'000.00 par année

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

• Premier vice-président CHF 1'000.00 par année
Frais annuels CHF 600.00 par année

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

• Deuxième vice-président CHF 600.00 par année
Frais annuels CHF 300.00 par année

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

• Secrétaire du Conseil* CHF 23'000.00 par année
Frais annuels CHF 4'000.00 par année

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

• Secrétaire suppléant CHF 35.00 par heure

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

La proposition du bureau était scindée en deux :

Premièrement :

• Rétribution par séance des membres du Conseil communal et du Bureau du Conseil CHF 60.00 par séance

deuxièmement :

• Rétribution par séance des commissions ad hoc et commissions permanentes**

- Séance de moins de 2 heures CHF 50.00 par séance

- Séance de 2 heures et plus CHF 70.00 par séance

Nous avons un amendement de la commission ad hoc qui propose de revenir au préavis 07-2021 présenté lors de la séance du 5 mai 2021, soit à une indemnisation unique de pour toutes les séances, à savoir Conseil communal, Bureau du conseil, commissions permanentes, commissions ad hoc.

Je vous propose d'abord de voter sur ce premier point, puis ensuite nous voterons sur une éventuelle augmentation de cette indemnité unique et sur le montant de cette indemnité et s'il y a augmentation, nous voterons sur le montant de cette augmentation.

Premier amendement de la commission ad hoc : indemnisation unique, quel que soit le type de séance.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de la commission ad hoc pour une indemnisation unique est accepté par 67 oui, 5 non, 7 abstentions

Nous allons voter sur l'acceptation d'une augmentation de l'indemnité.

Si vous acceptez une augmentation, vous votez oui, si vous voulez rester à CHF 60.00, vous votez non.

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

Vous nous proposez une augmentation ou un statu quo, mais une augmentation de combien, y a-t-il un amendement et le cas échéant, l'amendement proposé pour déroger au statu quo qui est de CHF 60.00, se monte à combien ? à CHF 70.00, à CHF 100.00 ?

Le Président :

J'ai reçu un amendement, une proposition pour une augmentation à CHF 80.00 la séance. J'attends le deuxième amendement.

M. Jean-Claude MOULY demande la parole :

Je propose un amendement pour que l'indemnité unique pour toutes les séances soit portée à CHF 70.00.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Ce n'est pas pour avoir l'air particulièrement avide, mais ce que je constate quand même c'est que le travail fourni par le Conseil communal n'est pas en diminution progressive au cours des dernières années, je constate aussi que les indemnités pour l'ensemble de la Municipalité ont dû être augmentées en raison de la charge de travail, c'était également le cas il y a cinq ans pour la secrétaire du Conseil communal, c'est également le cas pour le Président, je pense également que dans un certain nombre de commissions, la charge de travail n'est pas négligeable, alors soit on fait du bénévolat, soit on indemnise un peu la quantité de travail, ce n'est parce que je suis fasciné par les autorités communales de Lausanne que je propose le même montant.

Au nom du groupe UDC, je propose de passer cette indemnité unique pour toutes les différentes séances à CHF 80.00.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

J'aimerais relever que la comparaison avec l'augmentation de la rémunération des conseillers municipaux n'est pas très à propos, puisque ce n'est pas la même chose. Les conseillers municipaux c'est leur travail, ils ont une rémunération pour un travail fourni et on attend dès lors d'eux un résultat, un travail et la mise à disposition de leur temps et de leurs moyens.

Pour nous, je considère que c'est une indemnisation forfaitaire pour les frais qu'engendrent cette activité et pour être dans la cohérence de ce que nous demandons depuis un moment, c'est-à-dire de conserver une gestion saine et équilibrée des dépenses de notre commune, je préférerais et je vous invite à garder le même montant d'indemnisation.

Le Président :

Je sais que c'est une manière un peu particulière de procéder, mais en commission a été voté d'abord de revenir à cette indemnisation unique, la question s'est posée ensuite fallait-il augmenter cette indemnisation et ensuite il y a eu le montant de cette

augmentation. C'est pour cela que je me permets maintenant de faire voter une éventuelle augmentation par rapport au CHF 60.00 qui ont été pratiqués ces dernières années.

Je pense procéder ainsi : selon le préavis qui vous a été présenté, il y avait une indemnisation de CHF 60.00 pour les séances du Conseil communal et du Bureau du conseil. Ensuite, il y avait une indemnisation pour les commissions permanentes et les commissions ad hoc de CHF 50.00 et de CHF 70.00, selon la durée de la séance. C'est vrai qu'il y avait un point d'interrogation en regard du rapport de la commission qui vous a été présenté, c'est pour cela que j'essaie de simplifier les choses, d'imaginer un statu quo, où on était sur une indemnisation unique de CHF 60.00 pour toutes les séances et qu'à partir de là, on vote si augmentation ou pas augmentation et ensuite de confronter les deux.

Il y en a parmi vous qui préféreraient faire autrement, c'est-à-dire de confronter les deux amendements et ensuite de les confronter au CHF 60.00, mais ces CHF 60.00 ne correspondent pas au préavis.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Ce n'est pas sur la manière de voter que je voudrais intervenir, je pensais que la discussion était encore ouverte, ou en tout cas je n'ai pas entendu que la discussion était close.

Je voulais juste clarifier deux choses de mon point de vue.

La première, il faut bien faire une différence entre et, je crois qu'on l'a déjà dit, mais je voudrais encore le redire, entre un salaire et un défraiement, une indemnité. C'est la première chose et aujourd'hui, on parle de défraiement, où les coûts engendrés par le fait que les dépenses que nous avons, et les CHF 60.00 sont là pour couvrir vos dépenses, ce n'est pas un salaire.

La deuxième chose aujourd'hui, dans notre manière de travailler, nous avons effectivement une dernière législature où on a eu des séances très longues, on a fini souvent très tard et peut-être que notre parking a coûté effectivement très cher. Maintenant, j'espère que dans la nouvelle législature qui va bientôt commencer, qu'il y aura un effort du Bureau de voir comment, avec nos agendas, que cela soit au mois de juin, que ce soit à la séance qui commence plus tôt au mois de décembre, nous permettront d'avoir un repas un peu plus tôt dans la soirée et avoir des séances moins longues de temps en temps. Au cours de l'année politique, on a souvent une séance qui tombe et du coup, peut-être, on a des séances qui durent plus longtemps, d'où le fait, je comprends aujourd'hui, l'envie ou la considération d'augmenter notre indemnisation au travers effectivement de très longues heures que nous passons ici et des coûts que cela engendre. J'espère dans le futur et c'est peut-être un feedback au Bureau aussi d'avoir des agendas plus courts, je m'efforcerai moi aussi de parler moins, afin que nous puissions conserver la somme de CHF 60.00.

Le Président :

Vous aviez raison, M. Slama, la discussion n'était pas encore close quant à ces amendements.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Si j'ai bien compris, on vient de voter l'amendement proposé par la commission à savoir de revenir à une indemnisation unique. Si je regarde bien ce boîtier, il y a trois touches qui ont chacune une couleur. Le vert pourrait être CHF 60.00, le rouge CHF 70.00 et le jaune CHF 80.00 et on presse seulement sur une des touches. Ce qui nous permet de décider si c'est 60, 70 ou 80 et c'est réglé.

Le Président :

M. Yersin, je vous remercie de cette proposition.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Juste deux éléments : d'abord en séance de commission, si vous avez lu correctement le rapport, vous pouvez constater qu'il y a eu une majorité en faveur d'une augmentation de l'indemnisation. Le problème qui s'est posé, c'est que les membres de la majorité n'étaient pas d'accord sur le montant. C'est la raison pour laquelle, j'ai suggéré à notre Président de faire un vote simple, statu quo, CHF 60.00 ou augmentation. Si nous en restons au statu quo, l'affaire est réglée. Puis ensuite, s'il y a augmentation, on se prononcera sur les montants.

Par ailleurs, il faut quand même voir les choses dans leur proportion. Que représente pour le budget de la commune de Pully une augmentation de CHF 60.00 à CHF 70.00, de l'indemnisation des membres des séances du conseil, etc. Cela représente pour CHF 10.00, CHF 16'000.00 par année, sur un budget de CHF 180 millions, je ne crois pas que cela soit particulièrement remarquable. Et si vous augmentez de CHF 20.00, on en est à CHF 32'000.00. Je crois qu'il faut garder proportion gardée et puis voir ce qu'il en est exactement de la situation.

Le Président :

Je crois sincèrement que le plus simple, statu quo sur tout, c'est-à-dire indemnisation unique de 60.00 par séance et nous allons voter maintenant sur : est-ce que vous voulez garder cette indemnisation ou l'augmenter.

Ce qui veut dire bouton vert, pour une augmentation et bouton rouge, pour le statu quo à CHF 60.00.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'augmentation est acceptée par 38 oui, 37 non.

Nous allons maintenant confronter les deux amendements proposés, je les ai sous les yeux, ils sont signés.

Le bouton vert pour accepter l'augmentation à CHF 70.00 et le bouton rouge pour accepter l'augmentation à CHF 80.00.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'augmentation à CHF 70.00 est acceptée par 42 voix, 22 voix pour CHF 80.00

Nous passons à l'acceptation des trois derniers points du préavis :

- Présidence par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions permanentes CHF 100.00 par séance
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.
- Pour l'auteur d'un rapport CHF 200.00 par rapport
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.
- Pour la préparation d'un système de vote électronique du conseil communal (scrutateur et scrutateur suppléant CHF 100.00 par séance
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

- Pour les opérations de dépouillement des votations
ou élections CHF 25.00 par heure
- La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, le point est accepté.

Nous passons au vote sur les conclusions de ce préavis 07-2026 telles qu'amendées :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis du Bureau du conseil no 07-2026 du 28 janvier 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

1. d'approuver la proposition du Bureau du Conseil telle qu'amendée relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2026 - 2031.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 07-2026 amendé est accepté par 58 oui, 7 non, 28 abstentions.

2.5 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Le Président :

Comme cela a été dit, les réponses de la Municipalité aux différentes propositions vous sont parvenues par courriel.

2.5.1 Interpellation 02-2026 « Interpellation à la DUE concernant les terres polluées au Collège Principal » de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer

Est-ce que la parole est demandée concernant la réponse à cette interpellation ?
Ce n'est pas le cas.

2.5.2 Interpellation 03-2026 « Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air » de Mmes Tânia Gazzola et Karine Hirsch Lorenz-Blarer

Est-ce que la parole est demandée concernant la réponse à cette interpellation ?
Ce n'est pas le cas.

2.5.3 Interpellation 04-2026 « Parkings du port et de la piscine de Pully » de M. Gérald Cuche

M. Gérald CUCHE demande la parole :

Dans votre réponse à mon interpellation, vous parlez même de garde-fou pour une utilisation abusive du domaine public.

Demander la première heure gratuite pour tout usager en période de la fermeture de la piscine, car je vous le rappelle, que ma demande ne concernait pas uniquement les seniors et les familles qui étaient citées, comme exemples de bénéficiaires. Est-ce une utilisation abusive du domaine public, alors que le parking est vide.

Je suis persuadé qu'une majorité de bénéficiaires n'hésiteraient pas à payer pour un dépassement de l'heure qui leur est offerte.

Quant à la période estivale, une heure gratuite pour tout usager entre 09h00 et 11h00 du lundi au vendredi, est-ce vraiment trop demander ? Si besoin, je rappelle que les trente premières minutes sont offertes à tous les utilisateurs du parking de la Clergère. A Pully, dans une ville où dit-on, il fait bon vivre, l'acceptation d'initiatives peu coûteuses au bénéfice de sa population serait très bien perçue.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas.

2.6 Propositions individuelles

Le Président :

Ce point sera rapidement passé, nous n'avons reçu aucune.

2.7 Divers

2.7.1 Remerciements à la Municipalité

Mme Tânia Gazzola

Je voulais simplement remercier la Municipalité d'avoir donné suite au vœu que nous avons émis à la fin de l'année dernière et d'avoir récemment proposé d'envoyer le rapport de gestion exclusivement sous forme électronique, mais de le mettre aussi à disposition en version papier pour les personnes qui le souhaitaient.

2.7.2 Une charte éthique pour Pully ?

M. David Contini

Prochainement, le Pully Live festival, subventionné par la Ville de Pully, se tiendra au bord du lac. Cette année, une tête d'affiche du festival fait l'objet d'une enquête et de diverses poursuites pénales. La présomption d'innocence prime en l'état.

Mais, ces éléments amènent à une réflexion globale dans le cadre d'événements publics qui ont lieu sur notre territoire. En Suisse et en France, plusieurs villes ont déjà fait usage de charte éthique, appelée aussi charte VHSS, Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels, charte de respect, charte de bonne conduite, ou encore charte anti-harcèlement. Je cite trois exemples de ce type de charte : Le festival de Saint-Loup en Bretagne : en signant, les organisateurs s'engagent à lutter activement contre le harcèlement, former leurs équipes, afficher la charte et garantir un cadre sécurisant. On a plus localement l'Association AVAH en Valais où la charte a pour but d'aider les responsables d'établissements et les organisations d'événements à créer un espace de respect et de bienveillance en luttant activement contre le harcèlement. Enfin, dernier exemple NewImages Festival, forum des Images en France, la charte de bonne conduite est appliquée aux salariés, aux artistes, aux intervenants et festivaliers. Elle indique clairement que toute agression physique ou verbale est incompatible avec la participation au festival.

Du coup, mes questions sont les suivantes :

La Municipalité de Pully, fait-elle signer un engagement ou une charte éthique à toute association œuvrant sur le territoire communal et qui perçoit des subventions et, si ce n'est pas le cas, compte-t-elle le faire à l'avenir ?

M. Gil Reichen, Syndic, demande la parole :

Une réponse assez courte aux deux questions posées par M. Contini, que je remercie d'ailleurs d'avoir transmis ses questions à la Municipalité.

Non, il n'existe pas de charte éthique aujourd'hui qui soit imposée aux organisateurs d'événements sur le territoire de la Commune et non, la Municipalité d'ici au 30 juin, n'envisage pas d'élaborer une telle charte.

Ceci dit, en ce qui concerne le Pully LIVE, la Municipalité a des relations régulières avec l'organisateur, elle a totalement confiance dans le sérieux de cet organisateur et sa sensibilité aux questions que vous soulevez et il est, bien sûr, lui-même en relation directe et contractuelle avec les agents des différents artistes qui interviennent dans le cadre de ce festival et pour le moment, la Municipalité considère qu'elle n'a pas à intervenir dans ce domaine.

Le Président :

Est-ce qu'une personne souhaite-t-elle encore prendre la parole sous ce point ? Cela ne semble pas être le cas.

Il est 22h40, nous arrivons au terme de notre séance.

Je remercie le public d'avoir assisté à nos travaux et qui est toujours présent.

Au nom du Bureau, je vous remercie toutes et tous pour votre travail et votre contribution à cette séance. Nous nous retrouvons dans un petit mois, le mercredi 22 avril à 20h00.

Je vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de Pâques.

Belle suite de soirée.

(Applaudissements)

Patrick du Bois

Francine Medana